



S9.91 - Procédure de transition pour le GMP+ Feed Certification scheme 2020

Version FR: 1 juillet 2023



Indice

| | |
|------------------------------|----------|
| 1. INTRODUCTION | 3 |
| 2. | |
| 3. | |
| 4. | |
| 5. | |
| 6. | |
| 7. | |

1. Introduction

Le présent document décrit les actions et les délais relatifs à la transition de la certification du GMP+ Feed Certification scheme actuel vers le nouveau GMP+ Feed Certification scheme 2020 restructuré (désigné ci-après « GMP+ FC scheme 2020 »). Il identifie les délais et les actions pour toutes les parties concernées.

2.

3.

4.

5.

6.

7.

We enable every company in the feed chain to take responsibility for safe and sustainable feed.

GMP+ International

Braillelaan 9

2289 CL Rijswijk

The Netherlands

t. +31 (0)70 – 307 41 20 (Office)

+31 (0)70 – 307 41 44 (Help Desk)

e. info@gmpplus.org

Clause de non-responsabilité:

Cette publication a été créée en anglais et traduite dans plusieurs langues. En cas de conflit d'interprétation ou de divergence entre la langue anglaise et toute autre langue, la langue anglaise prévaudra.

© GMP+ International B.V.

L'objet d'un accord écrit préalable de la part de GMP+ International B.V. Tous droits réservés.

Les informations contenues dans ce document peuvent être consultées sur un ordinateur, téléchargées et imprimées à condition d'être utilisées à des fins personnelles et non commerciales. Toute utilisation hors de ce cadre doit faire.